

**COMITÉ SYNDICAL
DU JEUDI 7 MAI 2026 à 18H00
en la Mairie de Mareil-le-Guyon
LISTE DES DELIBERATIONS
ET FEUILLE DE CLOTURE.**

Date de convocation : 29/06/2026

Nombre de conseillers en exercice = 6

Date d'affichage : 02/07/2026

ELUS		Qualité	Présents		Pouvoir à
			Oui	Non	
Monsieur	Rodolphe ALLARD	Président	X		
Madame	Pauline HOFFMANN	Vice-Présidente			Mme Corinne MANCHON
Madame	Denise ALLELY	Vice-Présidente	X		
Monsieur	Samuel LOZAY	Délégué	X		
Madame	Corinne MANCHON	Déléguée	X		
Madame	Céline DOMBES	Déléguée	X		

Secrétaire élue : Corinne MANCHON

DELIBERATIONS		DECISION			
		Approuvée		Rejetée	
N°	Objet	à l'unanimité	à la majorité	à l'unanimité	à la majorité
20260702-14	DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF 2026	X			

La secrétaire de Séance
Corinne MANCHON

Le Président
Rodolphe ALLARD

C. Manchon

R. Allard

Section d'investissement – Dépenses		
Article	Libellé	Augmentation
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	9 000,00 €
TOTAL		9 000,00 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget primitif 2026 telle que présentée ci-dessus.

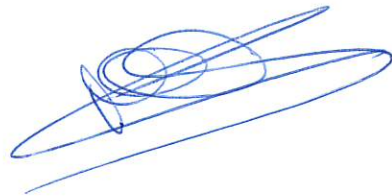
Article 2 : DIT que les crédits budgétaires sont modifiés conformément au tableau ci-dessus.

Article 3 : AUTORISE le Président à mettre en œuvre la présente décision modificative.

La secrétaire
Mme Corinne MANCHON



Le Président
Rodolphe ALLARD



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES SIVOS MBT	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SIVOS MBT
Nombre de membres En exercice : 6 Présents : 5 Votants : 6	Le comité syndical du SIVOS MBT, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Mareil Le Guyon en séance publique sous la présidence de : M. Rodolphe ALLARD
Date de convocation : 29/06/2026	Étaient présents : Mme Denise ALLELY M. Samuel LOZAY Mme Corinne MANCHON Mme Céline DOMBES
Date de la séance : JEUDI 02 JUILLET A 18H30	Absent excusé : Mme Pauline HOFFMANN qui donne pouvoir à Mme Corinne MANCHON Absent non excusé : Néant
Délibération N° 20260702-14	Secrétaire de séance : Mme Corinne MANCHON

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 20260311-03 du 11/03/2026 approuvant le budget primitif 2026 du SIVOS MBT ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à un transfert de crédits d'un montant de 9 000,00 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin d'adapter les inscriptions budgétaires aux besoins de l'exercice 2026 ;

Le Président propose au comité syndical d'approuver la décision modificative n° 1 du budget primitif 2026 ayant pour objet le transfert de crédits d'un montant de 9 000,00 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, conformément au tableau ci-après.

Section de fonctionnement – Dépenses		
Article	Libellé	Diminution
6156	Maintenance	1 000,00 €
61521	Entretien de terrains	1 000,00 €
615221	Bâtiments publics	7 000,00 €
TOTAL		9 000,00 €